

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/OCT/139	OBJET : <u>DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u>
<u>Date du conseil municipal</u> 22/10/2021	
<u>Date de la convocation</u> 15/10/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 15/10/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 octobre 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Sylvie POIRIER représentée par Alban LANSELLE
- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Stéphanie SCHUT
- Anne-Laure DE BELLEVILLE représentée par Nolwenn LE BOUTER

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L1411-5 et L.2121-21,

VU la délibération n°2020/SEPT/91 du 21 septembre 2020 portant désignation des membres au sein de la commission de délégation de service public,

CONSIDERANT que Madame OUSSET a adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne sa démission aux fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseillère Municipale,

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a accepté ladite démission,

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret sauf si le conseil en décide autrement à l'unanimité de ses membres ou lorsqu'une seule candidature est déposée pour ce poste,

CONSIDERANT qu'il convient de nommer un nouveau membre dans la commission de délégation de service public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE le membre suivant au sein de la commission de délégation de service public :
Madame Angélique RAPPAILLES.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 28 OCT. 2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 28 OCT. 2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

